

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 10/02/2020

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 9.

L'an deux mil vingt, le dix février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 06/02/2020

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Gwénola BINELLI, François REBOURS, Sandrine LE GUEVEL, Marie José LIBOUBAN, Guénoles LAVAL.
Absent : Philippe MENGUY.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : subventions 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- CASCI	120,00 €
- Donneurs de sang de PLOUHA	25,00 €
- Pensionnés Marine Marchande	25,00 €
- Comice agricole du canton de PLOUHA	60,00 €
- Sapeurs Pompiers (calendrier)	30,00 €
- Secours Catholique	50,00 €
- Secours Populaire	50,00 €
- Restos du coeur	50,00 €
- Voyages scolaires (sur demandes des établissements)	30,00 € / enfant
- Associations sportives et culturelles locales	25,00 € / enfant
- Associations communales : 2 locations de la salle gratuites par an	
- Subventions exceptionnelles :	
Projet de film sur la statue de Saint Therzien	100,00 € (1 abstention)
AR REDADEG	100,00 €.

Objet : participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention, de verser 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Objet : avenant modificatif de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE)

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies,

Les références réglementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3, 7, 9 et 10 sont modifiés.

Les modifications concernent les points suivants :

- utilisation de la plateforme SMAE
- mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés pour le gaz 01/01/2021 pour l'électricité au 01/01/2022
- ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.

Objet : avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) de Guingamp-Paimpol Agglomération

Les élus ont été invités à consulter le dossier au secrétariat de la mairie et ont été destinataires d'une présentation résumée de ce projet de PLH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) de Guingamp-Paimpol Agglomération assorti d'une réserve sur la répartition des logements sur le territoire avec le souhait d'un sort particulier réservé aux zones littorales où les logements secondaires représentent parfois plus de 50 % du parc immobilier.

Objet : avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Les élus ont été invités à consulter le projet de SCOT sur le site internet du Pays de Guingamp.

Ce projet n'appelle pas d'observation particulière de la part des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur projet de SCOT.

Questions et informations diverses

- Don d'un portrait de Joseph Guy ROPARTZ à la commune par sa famille.
- Point sur la boucle de randonnée proposée par la commune de Lanloup à GPA.
- Information donnée par le Maire sur l'entretien des trottoirs de Run Ar Vilin.
- Point sur le retour des cloches, les dates sont à confirmer par l'entreprise MACE.
- Inès GONSE propose de se renseigner sur l'achat de 4 panneaux « Breizh 5/5.

La séance est levée à : 19h10.

Signatures des membres présents